

LA PEINE DE MORT EST HOMOPHOBES : STOP AUX CONDAMNATIONS À MORT DES LGBTI!

Ensemble contre la peine de mort (ECPM) s'engage depuis ses débuts pour l'abolition de la peine de mort pour homosexualité, notamment en participant à la marche des fiertés LGBT de Paris. Aujourd'hui 11 pays continuent de condamner à mort les personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes) en raison de leur sexualité et de leur identité : Afghanistan, Arabie Saoudite, Brunei, Émirats arabes unis, Iran, Mauritanie, Nigeria, Pakistan, Soudan, Somalie et Yémen. ECPM se donne pour but de sensibiliser le public aux situations de ces pays et de renforcer le combat abolitionniste pour que le droit à la vie des LGBTI cesse d'être bafoué, pour que les 11 pays ciblés par cette campagne cessent de condamner à mort sur le motif de l'orientation sexuelle et pour que crime d'homosexualité soit partout abrogé.



ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

Créée en 2000, l'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM) est aujourd'hui l'organisation francophone de référence du combat abolitionniste.

Fédérer les abolitionnistes du monde entier

ECPM organise tous les trois ans les Congrès mondiaux (Strasbourg 2001, Montréal 2004, Paris 2007, Genève 2010, Madrid 2013...) réunissant des milliers de représentants politiques, organisations de la société civile, juristes ou artistes en provenance de pays aussi bien abolitionnistes que rétentionnistes, pour élaborer les stratégies à venir.

Renforcer les capacités des acteurs locaux et agir avec eux

Parce que le combat abolitionniste suppose des victoires locales, ECPM soutient la formation de Coalitions nationales et régionales, au Moyen-Orient et Afrique du Nord et en Afrique centrale, et appuie à la création de Réseaux parlementaires abolitionnistes.

Mener des actions de lobbying vers l'abolition universelle

La création de la Coalition mondiale contre la peine de mort a été initiée en 2002 par ECPM, désormais membre fondateur de son bureau exécutif. Ensemble, ils mènent des campagnes de lobbying et de mobilisation publique auprès des décideurs politiques : appel à un moratoire universel sur les exécutions aux Nations unies, Journée mondiale contre la peine de mort... ECPM réalise avec ses partenaires locaux des missions d'enquête judiciaire et a publié des rapports sur la situation de la peine de mort en Iran, au Maroc, en Tunisie, aux États-Unis et en Afrique des Grands-Lacs.

Éduquer et sensibiliser à l'abolition

ECPM mène des actions et crée des outils d'éducation à destination des collégiens et lycéens en France et à l'étranger. L'association sensibilise l'opinion publique sur la situation de la peine de mort dans le monde, et en particulier pour les minorités et groupes vulnérables, via le Journal de l'abolition, le Mail de l'abolition, le site www.abolition.fr et les réseaux sociaux.

Campagne réalisée avec le soutien financier de



Ensemble
contre
la peine
de mort

STOP

AUX CONDAMNATIONS À MORT DES



LA PEINE DE MORT EST HOMOPHOBES!

LES 11 PAYS QUI PRÉVOIENT LA PEINE DE MORT POUR HOMOSEXUALITÉ

AFGHANISTAN

Le Code pénal de 1976 fait de l'homosexualité et du travestissement des crimes passibles de la peine de mort. Selon l'article 427, la peine minimale pour une relation entre hommes correspond à un « long emprisonnement ».

ARABIE SAOUDITE

En vertu de la charia, une relation sexuelle entre un homme musulman et un homme non-musulman est passible de lapidation. Comme l'adultère, l'acte de sodomie est puni de coups de fouet et de bannissement pour un homme célibataire et de lapidation pour un homme marié ou en concubinage.

BRUNEI

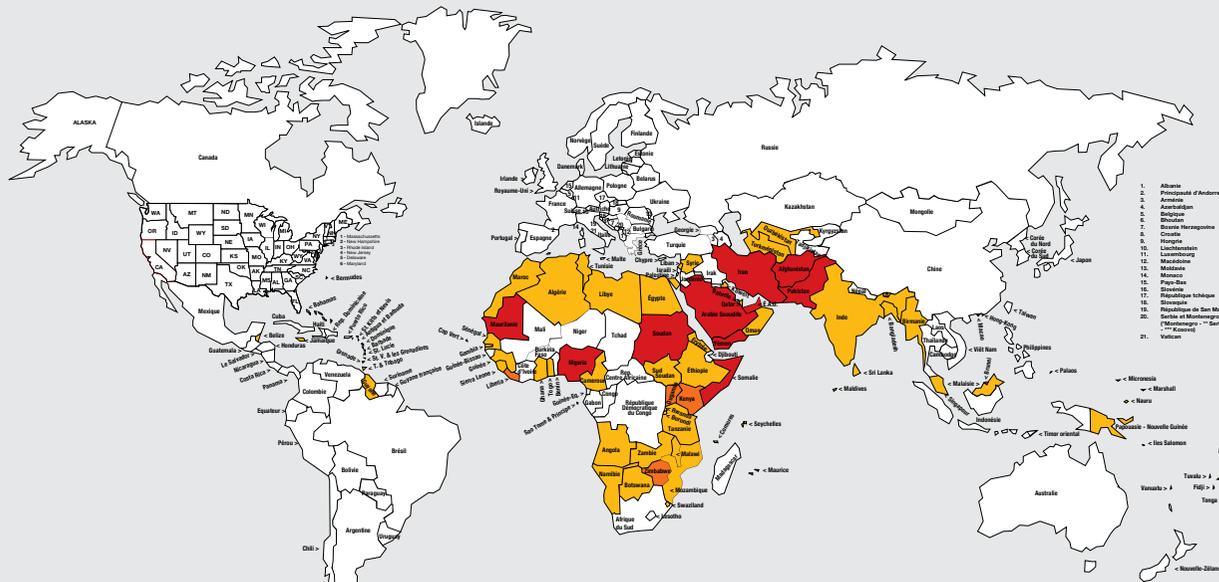
En mai 2014 est entrée en vigueur une nouvelle législation qui instaure la charia dans le pays. D'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans, la peine encourue pour homosexualité est désormais passée à la peine de mort. Cette révision du Code pénal peut faire craindre une reprise des exécutions, alors qu'un moratoire dure depuis 1957.

ÉMIRATS ARABES UNIS

Selon l'article 354 du Code pénal fédéral, les relations sexuelles entre hommes sont passibles de peine de mort et ainsi punies aussi sévèrement que l'est le viol. À Abu Dhabi et à Dubaï, la loi fédérée prévoit une peine pouvant aller jusqu'à respectivement 14 et 10 ans d'emprisonnement.

IRAN

Le Code pénal de 1991 punit l'homosexualité masculine de coups de fouet. Dans les faits, et en particulier lorsque les accusés sont adultes, responsables et consentants, la peine de mort est appliquée et les exécutions se font en public. Cents coups de fouet sanctionnent l'homosexualité féminine pour les 3 premières infractions constatées, puis à la 4e récidive, la peine capitale s'applique.



11

Pays dont la législation prévoit la peine capitale pour réprimer l'homosexualité

- Afghanistan
- Arabie Saoudite
- Brunei
- Émirats arabes unis
- Iran
- Mauritanie
- Nigeria
- Pakistan
- Soudan
- Somalie
- Yémen

4

Pays ayant ou ayant eu des vellétés d'instauration de la peine de mort pour homosexualité

- Kenya
- Zimbabwe
- Liberia
- Ouganda

77

Pays criminalisant l'homosexualité

- | | | |
|---------------------|---------------------------|------------------------------|
| Afghanistan | Jamaïque | Sierra Leone |
| Algerie | Kenya | Singapour |
| Angola | Kiribati | Somalie |
| Antigua et Barbuda | Koweït | Sud Soudan |
| Arabie Saoudite | Liban | Sri Lanka |
| Bangladesh | Liberia | St Christophe et Nièvens |
| Barbade | Libye | St Lucie |
| Belize | Malawi | St Vincent et les Grenadines |
| Bhoutan | Malaisie | Soudan |
| Birmanie | Maldives | Swaziland |
| Botswana | Mauritanie | Syrie |
| Brunei | Maurice | Tanzanie |
| Burundi | Maroc | Togo |
| Cameroun | Mozambique | Tonga |
| Comores | Namibie | Trinité et Tobago |
| Dominique | Nauru | Tunisie |
| Égypte | Nigeria | Turkménistan |
| Émirats arabes unis | Oman | Tuvalu |
| Érythrée | Ouganda | Yémen |
| Éthiopie | Ouzbékistan | Zambie |
| Gambie | Pakistan | Zimbabwe |
| Ghana | Palaos | |
| Grenade | Papouasie-Nouvelle-Guinée | |
| Guinée | Qatar | |
| Guyana | Samoa | |
| Îles Salomon | São Tomé et Príncipe | |
| Inde | Sénégal | |
| Iran | Seychelles | |

MAURITANIE

Malgré le moratoire sur les exécutions observé depuis 1987, l'article 308 du Code pénal précise que « tout musulman majeur qui aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe sera puni de peine de mort par lapidation publique ». Pour les femmes, la peine correspond à 2 ans de prison et une amende.

NIGERIA (12 États du nord)

Douze États du nord du Nigeria condamnent à mort pour homosexualité masculine, en vertu de la charia. Les femmes encourrent des peines d'emprisonnement ou de flagellation. Depuis janvier 2014, la loi criminalise le mariage de couples de même sexe, les organismes liés à des personnes LGBTI et les relations amoureuses publiques. Dans les États qui ne réprimaient pas aussi durement l'homosexualité, les peines vont aujourd'hui de 10 à 14 ans de prison.

PAKISTAN

Rendue illégale par le Code pénal de 1860, l'homosexualité est passible de peine de mort. Dans ce pays appliquant la charia, l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité sont profondément tabous.

SOUDAN

Une relation homosexuelle masculine est passible de flagellation et d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. À partir du 3^e acte pour les hommes et du 4^e pour les femmes, la peine peut s'étendre de l'emprisonnement à vie à la peine capitale. L'article 152 du Code pénal, en condamnant les vêtements et les comportements « indécents », rend le travestissement passible de flagellation.

SOMALIE

La charia est appliquée dans le sud de la Somalie, dans les émirats contrôlés par Al-Shabbaab, ainsi qu'au Somaliland. Elle punit les relations entre personnes de même sexe de mort ou de flagellation.

YÉMEN

Le Yémen criminalise l'homosexualité, en accord avec le système légal de la charia, et la sanctionne de peines allant de la flagellation à la mort.